

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS - COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU CLUNISOIS (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20004029300058

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	24
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	28
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	29
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	33
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	34
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	35
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	37
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	38
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	39
A4 - Etat des provisions	40
A5 - Etalement des provisions	41
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	42
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	43
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	45
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	46
A8 - Etat des charges transférées	47
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	48

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	49
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	50
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	51
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	52
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	53
B1.6 - Etat des engagements reçus	54
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	55
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	56
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	57
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	58

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	59
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	62
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	63
C3.2 - Liste des établissements publics créés	64
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	65
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	66

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	67
--	----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
71COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS
PrincipalSLOW
BP
ID : 071-200040293-20220404-CCC_BP2022-BF

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	14417
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	1916
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
2893065,00		176,85	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	0,1842	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	0,0700	
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,1076	
5	Encours de la dette	1466151,1000	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES
MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	11 889 927,18	10 515 210,52
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 374 716,66
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		11 889 927,18	11 889 927,18

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 853 156,50	1 782 439,03
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	141 597,89	108 270,60
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 104 044,76
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 994 754,39	1 994 754,39
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		13 884 681,57	13 884 681,57

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 847 578,05	0,00	1 919 456,00	1 919 456,00	1 919 456,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 545 194,00	0,00	2 877 583,18	2 877 583,18	2 877 583,18
014	Atténuations de produits	2 523 610,00	0,00	2 508 753,00	2 508 753,00	2 508 753,00
65	Autres charges de gestion courante	2 808 440,00	0,00	3 070 155,00	3 070 155,00	3 070 155,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 724 822,05	0,00	10 375 947,18	10 375 947,18	10 375 947,18
66	Charges financières	34 375,00	0,00	33 147,00	33 147,00	33 147,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	12 000,00		62 268,00	62 268,00	62 268,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 777 197,05	0,00	10 481 362,18	10 481 362,18	10 481 362,18
023	Virement à la section d'investissement (5)	547 060,00		754 300,00	754 300,00	754 300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	439 324,27		654 265,00	654 265,00	654 265,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		986 384,27		1 408 565,00	1 408 565,00	1 408 565,00
TOTAL		10 763 581,32	0,00	11 889 927,18	11 889 927,18	11 889 927,18

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 889 927,18
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	91 405,00	0,00	101 685,00	101 685,00	101 685,00
70	Produits services, domaine et ventes div	578 269,00	0,00	705 098,69	705 098,69	705 098,69
73	Impôts et taxes	6 847 764,00	0,00	7 027 795,00	7 027 795,00	7 027 795,00
74	Dotations et participations	2 599 826,24	0,00	2 647 938,00	2 647 938,00	2 647 938,00
75	Autres produits de gestion courante	33 060,00	0,00	31 787,50	31 787,50	31 787,50
Total des recettes de gestion courante		10 150 324,24	0,00	10 514 304,19	10 514 304,19	10 514 304,19
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	906,33	906,33	906,33
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 150 324,24	0,00	10 515 210,52	10 515 210,52	10 515 210,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		10 150 324,24	0,00	10 515 210,52	10 515 210,52	10 515 210,52

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 374 716,66
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 889 927,18
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 408 565,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

The logo for SLO (Système de Liaison des Opérations) is displayed in blue and red.

ID : 071-200040293-20220404-CCC_BP2022-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	59 160,60	19 680,00	281 931,00	281 931,00	301 611,00
204	Subventions d'équipement versées	446 272,00	63 893,50	415 148,00	415 148,00	479 041,50
21	Immobilisations corporelles	480 784,80	45 717,80	577 002,50	577 002,50	622 720,30
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	420 558,00	12 306,59	244 300,00	244 300,00	256 606,59
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 406 775,40	141 597,89	1 518 381,50	1 518 381,50	1 659 979,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	54 300,00	54 300,00	54 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées	118 050,00	0,00	118 760,00	118 760,00	118 760,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	118 050,00	0,00	173 060,00	173 060,00	173 060,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 524 825,40	141 597,89	1 691 441,50	1 691 441,50	1 833 039,39
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	161 715,00		161 715,00	161 715,00	161 715,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	161 715,00		161 715,00	161 715,00	161 715,00
	TOTAL	1 686 540,40	141 597,89	1 853 156,50	1 853 156,50	1 994 754,39

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 994 754,39

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	854 006,40	108 270,60	192 048,00	192 048,00	300 318,60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	854 006,40	108 270,60	192 048,00	192 048,00	300 318,60
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	25 500,00	0,00	20 111,03	20 111,03	20 111,03
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	320 163,95	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	345 663,95	0,00	20 111,03	20 111,03	20 111,03
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 199 670,35	108 270,60	212 159,03	212 159,03	320 429,63
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	547 060,00		754 300,00	754 300,00	754 300,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	439 324,27		654 265,00	654 265,00	654 265,00
041	Opérations patrimoniales (4)	161 715,00		161 715,00	161 715,00	161 715,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 148 099,27		1 570 280,00	1 570 280,00	1 570 280,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propos nouveaux	Affiché le	VOTE (3)	510 (- PAR - vote)
	TOTAL	2 347 769,62	108 270,60	1 782 439,03	ID : 071-200040293-20220404-CCC_BP2022-BF		

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	104 044,76
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 994 754,39
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

1 408 565,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 919 456,00		1 919 456,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 877 583,18		2 877 583,18
014	Atténuations de produits	2 508 753,00		2 508 753,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 070 155,00		3 070 155,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	33 147,00	0,00	33 147,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	654 265,00	654 265,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	62 268,00		62 268,00
023	Virement à la section d'investissement		754 300,00	754 300,00
Dépenses de fonctionnement – Total		10 481 362,18	1 408 565,00	11 889 927,18

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 889 927,18
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	54 300,00	0,00	54 300,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	118 760,00	0,00	118 760,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	301 611,00	0,00	301 611,00
204	Subventions d'équipement versées	479 041,50	0,00	479 041,50
21	Immobilisations corporelles (6)	622 720,30	161 715,00	784 435,30
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	256 606,59	0,00	256 606,59
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 833 039,39	161 715,00	1 994 754,39

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 994 754,39
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	101 685,00		101 685,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	705 098,69		705 098,69
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 027 795,00		7 027 795,00
74	Dotations et participations	2 647 938,00		2 647 938,00
75	Autres produits de gestion courante	31 787,50	0,00	31 787,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	906,33	0,00	906,33
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		10 515 210,52	0,00	10 515 210,52

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 374 716,66
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 889 927,18
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	20 111,03	0,00	20 111,03
13	Subventions d'investissement	300 318,60	0,00	300 318,60
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	161 715,00	161 715,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		654 265,00	654 265,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		754 300,00	754 300,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		320 429,63	1 570 280,00	1 890 709,63

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	104 044,76
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 994 754,39
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 847 578,05	1 919 456,00	1 919 456,00
60611	Eau et assainissement	11 863,65	13 750,04	13 750,04
60612	Energie - Electricité	64 386,00	88 730,00	88 730,00
60621	Combustibles	5 880,00	6 500,00	6 500,00
60622	Carburants	4 800,00	7 050,00	7 050,00
60623	Alimentation	54 280,00	55 950,00	55 950,00
60624	Produits de traitement	2 000,00	2 100,00	2 100,00
60628	Autres fournitures non stockées	3 800,00	3 100,00	3 100,00
60631	Fournitures d'entretien	8 970,00	10 930,00	10 930,00
60632	Fournitures de petit équipement	12 650,00	13 500,00	13 500,00
60636	Vêtements de travail	2 100,00	2 130,00	2 130,00
6064	Fournitures administratives	7 400,00	7 200,00	7 200,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	5 500,00	5 600,00	5 600,00
6067	Fournitures scolaires	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	10 700,00	12 150,00	12 150,00
611	Contrats de prestations de services	94 120,00	123 171,80	123 171,80
6132	Locations immobilières	10 770,00	12 950,00	12 950,00
6135	Locations mobilières	6 760,00	3 036,00	3 036,00
61521	Entretien terrains	10 300,00	11 800,00	11 800,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	29 354,00	22 010,00	22 010,00
61551	Entretien matériel roulant	5 150,00	5 150,00	5 150,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 700,00	6 850,00	6 850,00
6156	Maintenance	44 785,00	55 356,00	55 356,00
6161	Multirisques	23 930,00	20 030,00	20 030,00
617	Etudes et recherches	294 705,00	275 508,00	275 508,00
6182	Documentation générale et technique	1 575,00	1 447,00	1 447,00
6184	Versements à des organismes de formation	13 925,00	14 210,00	14 210,00
6188	Autres frais divers	97 977,00	206 926,00	206 926,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	495,00	495,00	495,00
6226	Honoraires	8 520,00	8 520,00	8 520,00
6228	Divers	16 736,00	8 460,00	8 460,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 200,00	1 650,00	1 650,00
6236	Catalogues et imprimés	7 485,00	7 960,00	7 960,00
6237	Publications	997,00	900,00	900,00
6238	Divers	250,00	450,00	450,00
6248	Divers	562 694,78	439 588,39	439 588,39
6251	Voyages et déplacements	1 550,00	5 175,00	5 175,00
6261	Frais d'affranchissement	7 200,00	4 800,00	4 800,00
6262	Frais de télécommunications	23 643,00	23 831,00	23 831,00
627	Services bancaires et assimilés	630,00	730,00	730,00
6281	Concours divers (cotisations)	186 891,18	193 975,33	193 975,33
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 600,00	6 200,00	6 200,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	13 850,00	17 100,00	17 100,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	61 450,44	94 711,44	94 711,44
6288	Autres services extérieurs	850,00	4 750,00	4 750,00
63512	Taxes foncières	18 500,00	18 200,00	18 200,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	2 000,00	610,00	610,00
6358	Autres droits	200,00	760,00	760,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	92 455,00	92 455,00	92 455,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 545 194,00	2 877 583,18	2 877 583,18
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	17 472,00	17 280,00	17 280,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 802 843,01	2 030 607,60	2 030 607,60
64131	Rémunérations non tit.	614 742,99	713 782,29	713 782,29
6455	Cotisations pour assurance du personnel	102 000,00	106 993,29	106 993,29
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 136,00	8 920,00	8 920,00
014	Atténuations de produits	2 523 610,00	2 508 753,00	2 508 753,00
739118	Autres reversements de fiscalité	3 650,00	3 693,00	3 693,00
739211	Attributions de compensation	1 310 700,00	1 295 800,00	1 295 800,00
739221	FNGIR	1 209 260,00	1 209 260,00	1 209 260,00
65	Autres charges de gestion courante	2 808 440,00	3 070 155,00	3 070 155,00
6531	Indemnités	74 000,00	78 050,00	78 050,00
65548	Autres contributions	1 680 234,00	1 773 336,00	1 773 336,00
6558	Autres contributions obligatoires	16 000,00	16 000,00	16 000,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	625 240,00	841 825,00	841 825,00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	274 000,00	279 000,00	279 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	138 966,00	81 944,00	81 944,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Affiché les propositions nouvelles (3)	SLD
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		9 724 822,05	10 375 947,18	10 375 947,18
66	Charges financières (b)	34 375,00	33 147,00	33 147,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 857,91	24 156,68	24 156,68
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-983,86	-1 009,85	-1 009,85
6618	Intérêts des autres dettes	9 500,95	10 000,17	10 000,17
67	Charges exceptionnelles (c)	6 000,00	10 000,00	10 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	200,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	6 000,00	9 800,00	9 800,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	12 000,00	62 268,00	62 268,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		9 777 197,05	10 481 362,18	10 481 362,18
023	Virement à la section d'investissement	547 060,00	754 300,00	754 300,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	439 324,27	654 265,00	654 265,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	439 324,27	654 265,00	654 265,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		986 384,27	1 408 565,00	1 408 565,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		986 384,27	1 408 565,00	1 408 565,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 763 581,32	11 889 927,18	11 889 927,18

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 889 927,18
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	13 560,89
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-14 570,74
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 009,85

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	91 405,00	101 685,00	101 685,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	66 625,00	75 660,00	75 660,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	2 025,00	2 025,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	24 780,00	24 000,00	24 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	578 269,00	705 098,69	705 098,69
70388	Autres redevances et recettes diverses	2 200,00	2 400,00	2 400,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	163 000,00	250 460,00	250 460,00
7062	Redevances services à caractère culturel	2 150,00	1 600,00	1 600,00
70632	Redevances services à caractère loisir	234 400,00	250 420,00	250 420,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	12 000,00	15 000,00	15 000,00
70688	Autres prestations de services	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	102 100,00	118 998,69	118 998,69
70878	Remb. frais par d'autres redevables	55 419,00	60 820,00	60 820,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	6 000,00	4 400,00	4 400,00
73	Impôts et taxes	6 847 764,00	7 027 795,00	7 027 795,00
73111	Impôts directs locaux	2 121 915,00	2 163 975,00	2 163 975,00
73112	Cotisation sur la VAE	518 318,00	500 129,00	500 129,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	100 933,00	102 017,00	102 017,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	107 629,00	127 489,00	127 489,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	14 003,00	14 708,00	14 708,00
73211	Attribution de compensation	6 591,00	5 597,00	5 597,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	186 238,00	196 707,00	196 707,00
7323	Revers. prél. sur jeux, paris hippiques	7 300,00	7 384,00	7 384,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	1 495 619,00	1 552 313,00	1 552 313,00
7362	Taxes de séjour	90 000,00	90 000,00	90 000,00
7382	Fraction de TVA	2 199 218,00	2 267 476,00	2 267 476,00
74	Dotations et participations	2 599 826,24	2 647 938,00	2 647 938,00
74124	Dotation d'intercommunalité	347 294,00	382 678,00	382 678,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	283 714,00	278 126,00	278 126,00
744	FCTVA	5 000,00	5 000,98	5 000,98
74718	Autres participations Etat	145 100,00	233 625,00	233 625,00
7472	Participat° Régions	638 910,84	492 996,27	492 996,27
7473	Participat° Départements	43 544,00	51 144,00	51 144,00
74741	Participat° Communes du GFP	5 360,80	15 922,75	15 922,75
7478	Participat° Autres organismes	715 137,60	759 507,00	759 507,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	152 764,00	152 764,00	152 764,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	236 390,00	27 418,00	27 418,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	26 611,00	248 756,00	248 756,00
75	Autres produits de gestion courante	33 060,00	31 787,50	31 787,50
752	Revenus des immeubles	33 060,00	31 787,50	31 787,50
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		10 150 324,24	10 514 304,19	10 514 304,19
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	906,33	906,33
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	906,33	906,33
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		10 150 324,24	10 515 210,52	10 515 210,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 150 324,24	10 515 210,52	10 515 210,52

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 374 716,66
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 889 927,18
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au com

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	59 160,60	281 931,00	281 931,00
2031	Frais d'études	57 452,60	272 000,00	272 000,00
2051	Concessions, droits similaires	1 708,00	9 931,00	9 931,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	446 272,00	415 148,00	415 148,00
204121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	111 032,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	335 240,00	415 148,00	415 148,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	480 784,80	577 002,50	577 002,50
2132	Immeubles de rapport	65 000,00	60 000,00	60 000,00
2135	Installations générales, agencements	23 500,00	49 500,00	49 500,00
2152	Installations de voirie	0,00	20 000,00	20 000,00
2181	Installat° générales, agencements	53 357,00	25 000,00	25 000,00
2182	Matériel de transport	80 000,00	100 000,00	100 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	63 300,00	55 324,50	55 324,50
2184	Mobilier	34 220,00	19 110,00	19 110,00
2188	Autres immobilisations corporelles	161 407,80	248 068,00	248 068,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	420 558,00	244 300,00	244 300,00
2313	Constructions	420 558,00	209 300,00	209 300,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	35 000,00	35 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 406 775,40	1 518 381,50	1 518 381,50
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	54 300,00	54 300,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	54 300,00	54 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées	118 050,00	118 760,00	118 760,00
1641	Emprunts en euros	107 898,00	108 608,00	108 608,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	10 152,00	10 152,00	10 152,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		118 050,00	173 060,00	173 060,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 524 825,40	1 691 441,50	1 691 441,50
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	161 715,00	161 715,00	161 715,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	161 715,00	161 715,00	161 715,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		161 715,00	161 715,00	161 715,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 686 540,40	1 853 156,50	1 853 156,50

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	141 597,89
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 994 754,39
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.



(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des rés

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	854 006,40	192 048,00	192 048,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	65 397,60	20 548,00	20 548,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	16 000,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	15 000,00	15 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	255 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	89 412,80	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	6 666,00	12 000,00	12 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	356 730,00	144 500,00	144 500,00
1331	D.E.T.R. transférable	64 800,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		854 006,40	192 048,00	192 048,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	345 663,95	20 111,03	20 111,03
10222	FCTVA	25 500,00	20 111,03	20 111,03
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	320 163,95	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		345 663,95	20 111,03	20 111,03
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 199 670,35	212 159,03	212 159,03
021	Virement de la sect° de fonctionnement	547 060,00	754 300,00	754 300,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	439 324,27	654 265,00	654 265,00
28031	Frais d'études	21 053,09	65 663,29	65 663,29
28033	Frais d'insertion	0,00	360,00	360,00
2804121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	0,00	2 775,80	2 775,80
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	335 240,00	450 000,00	450 000,00
28051	Concessions et droits similaires	1 661,98	2 946,08	2 946,08
28088	Autres immobilisations incorporelles	1 000,00	6 908,00	6 908,00
28132	Immeubles de rapport	5 200,20	5 200,20	5 200,20
28135	Installations générales, agencements, ..	12 285,88	13 662,81	13 662,81
28152	Installations de voirie	0,00	5 389,00	5 389,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	322,00	322,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	11 921,91	11 921,91
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	23,29	23,29
28182	Matériel de transport	5 806,00	7 308,90	7 308,90
28183	Matériel de bureau et informatique	18 780,26	29 534,31	29 534,31
28184	Mobilier	9 094,49	11 608,45	11 608,45
28188	Autres immo. corporelles	29 202,37	40 640,96	40 640,96
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		986 384,27	1 408 565,00	1 408 565,00
041	Opérations patrimoniales (9)	161 715,00	161 715,00	161 715,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	161 715,00	161 715,00	161 715,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 148 099,27	1 570 280,00	1 570 280,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 347 769,62	1 782 439,03	1 782 439,03

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	108 270,60
----------------------------	------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	104 044,76
--	------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
			=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 994 754,39

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	47 694	672 888	0	121 000	28 272	266 298	3 000	11 581	2 000	64 000	474 708	1 691 442
- Equipements municipaux (2)		192 273	0	121 000	28 272	226 400	3 000	11 581	2 000	64 000	454 708	1 103 234
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		395 148	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000	415 148
- Opérations financières	47 694											47 694
Dépenses d'ordre	161 715											161 715
Total dépenses de l'exercice	209 409	672 888	0	121 000	28 272	266 298	3 000	11 581	2 000	64 000	474 708	1 853 157
RAR N-1 et reports	0	95 242	0	0	0	1 935	0	748	0	22 325	21 348	141 598
Total cumulé dépenses d'investissement	209 409	768 130	0	121 000	28 272	268 233	3 000	12 329	2 000	86 325	496 056	1 994 754
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	1 570 280	12 544	0	30 000	4 736	0	0	2 368	0	13 640	148 871	1 782 439
RAR N-1 et reports	0	124 045	0	0	0	36 592	0	0	0	26 697	24 982	212 315
Total cumulé recettes d'investissement	1 570 280	136 588	0	30 000	4 736	36 592	0	2 368	0	40 337	173 853	1 994 754

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	2 621 676	3 280 144	35 620	530 282	480 956	717 548	343 481	457 149	226 950	2 571 985	624 136	11 889 927
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	2 621 676	3 280 144	35 620	530 282	480 956	717 548	343 481	457 149	226 950	2 571 985	624 136	11 889 927
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	6 469 627	194 860	0	387 017	133 821	267 288	177 716	342 807	78 096	2 276 667	187 311	10 515 211
RAR N-1 et reports	0	1 374 717	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 374 717
Total cumulé recettes de fonctionnement	6 469 627	1 569 577	0	387 017	133 821	267 288	177 716	342 807	78 096	2 276 667	187 311	11 889 927

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		209 409	768 130	0	121 000	28 272	268 233	3 000	12 329	2 000	86 325	496 056	1 994 754
Dépenses réelles		47 694	768 130	0	121 000	28 272	268 233	3 000	12 329	2 000	86 325	496 056	1 833 039
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	54 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54 300
16	Emprunts et dettes assimilées	47 694	31 168	0	0	0	39 898	0	0	0	0	0	118 760
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	27 000	0	0	3 954	51 200	0	1 977	2 000	50 480	165 000	301 611
204	Subventions d'équipement versées	0	450 000	0	0	0	0	0	0	0	0	29 042	479 042
21	Immobilisations corporelles	0	190 663	0	121 000	24 318	87 135	3 000	10 352	0	35 845	150 408	622 720
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	15 000	0	0	0	90 000	0	0	0	0	151 607	256 607
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		161 715	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	161 715
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	161 715	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	161 715

RECETTES

Total recettes investissement		1 570 280	32 544	0	30 000	4 736	36 592	0	2 368	0	40 337	173 853	1 890 710
Recettes réelles		0	32 544	0	30 000	4 736	36 592	0	2 368	0	40 337	173 853	320 430
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	9 044	0	0	0	0	0	0	0	1 640	9 427	20 111
13	Subventions d'investissement	0	23 500	0	30 000	4 736	36 592	0	2 368	0	38 697	164 426	300 319

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS - Principal - BP - 2022

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le 9

ID : 071-200040293-20220404-CCC_BP2022-BF

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		1 570 280	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 570 280
021	Virement de la sect° de fonctionnement	754 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	754 300
040	Opérat° ordre transfert entre sections	654 265	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	654 265
041	Opérations patrimoniales	161 715	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	161 715

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES											
Total dépenses de fonctionnement		2 621 676	3 280 144	35 620	530 282	480 956	717 548	343 481	457 149	226 950	2 571 985	624 136	11 889 927
Dépenses réelles		1 213 111	3 280 144	35 620	530 282	480 956	717 548	343 481	457 149	226 950	2 571 985	624 136	10 481 362
011	Charges à caractère général	0	231 662	23 850	479 512	82 351	242 704	64 501	58 702	101 080	427 021	208 072	1 919 456
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	724 058	2 870	50 770	397 904	458 135	268 580	390 047	97 170	370 229	117 820	2 877 583
014	Atténuations de produits	1 209 260	1 299 493	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 508 753
022	Dépenses imprévues	0	62 268	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 268
65	Autres charges de gestion courante	0	935 875	8 900	0	0	5 300	10 400	8 400	28 700	1 774 336	298 244	3 070 155
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	3 851	18 487	0	0	0	10 809	0	0	0	0	0	33 147
67	Charges exceptionnelles	0	8 300	0	0	700	600	0	0	0	400	0	10 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		1 408 565	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 408 565
023	Virement à la section d'investissement	754 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	754 300
042	Opérat° ordre transfert entre sections	654 265	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	654 265
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	Affiché le 9 ID : 071-200040293-20220404-CCC_BP2022-BF services urbains, économique environnement	
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	--

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		6 469 627	194 860	0	387 017	133 821	267 288	177 716	342 807	78 096	2 276 667	187 311	10 515 211
Recettes réelles		6 469 627	194 860	0	387 017	133 821	267 288	177 716	342 807	78 096	2 276 667	187 311	10 515 211
013	Atténuations de charges	0	55 255	0	18 240	10 540	7 100	450	10 000	0	100	0	101 685
70	Produits des services, du domaine, vente	0	30 480	0	0	84 520	136 000	34 600	50 900	0	341 379	27 220	705 099
73	Impôts et taxes	5 379 885	5 597	0	0	0	0	0	0	0	1 552 313	90 000	7 027 795
74	Dotations et participations	1 089 742	102 622	0	368 777	38 761	122 800	142 666	281 907	78 096	382 876	39 691	2 647 938
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	1 388	0	0	0	0	30 400	31 788
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	906	0	0	0	0	0	0	0	0	0	906
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9620213317A	03/08/2020	0,00	1 000 000,00	4 170,82	1 000 000,00	0,00
9621213255A	27/07/2021	1 000 000,00	500 000,00	694,45	0,00	500 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 000 000,00	1 500 000,00	4 865,27	1 000 000,00	500 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 852 500,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 852 500,00									
00001454129	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	19/11/2013		10/02/2014	204 000,00	F		3,950	3,950	EUR	A	C	N	A-1
00004289596	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	02/12/2019		16/03/2020	400 000,00	F		0,400	0,400	EUR	T	P	N	A-1
00004460384	CREDIT AGRICOLE CENTRE EST	09/03/2020		30/06/2020	60 000,00	F		0,180	0,180	EUR	T	P	N	A-1
52394	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/07/2016		20/01/2017	120 000,00	F		1,190	1,190	EUR	T	P	N	A-1
52396	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11/07/2016		20/01/2017	155 000,00	F		1,190	1,190	EUR	T	P	N	A-1
99 71943	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE	15/05/2017		25/06/2018	628 500,00	F		2,300	2,300	EUR	A	P	N	A-1
9957426	CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE			25/01/2018	285 000,00	F		1,640	1,640	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00												
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					81 214,00												
1681 Autres emprunts (total)					81 214,00												
CAF 001-2014	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES			30/11/2015	81 214,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N		A-1		
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					1 933 714,00												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A2.2**

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 455 999,10					108 599,19	24 156,69	0,00	13 560,93
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 455 999,10					108 599,19	24 156,69	0,00	13 560,93
00001454129	N	0,00	A-1	136 125,01	12,10	F		3,950	9 087,82	5 376,94	0,00	4 460,42
00004289596	N	0,00	A-1	348 042,42	12,99	F		0,400	26 135,00	1 353,00	0,00	50,07
00004460384	N	0,00	A-1	45 070,75	5,49	F		0,180	8 552,12	75,36	0,00	0,00
52394	N	0,00	A-1	92 606,97	14,99	F		1,190	5 675,74	1 071,98	0,00	200,25
52396	N	0,00	A-1	119 617,36	14,99	F		1,190	7 331,16	1 384,64	0,00	258,67
99 71943	N	0,00	A-1	481 267,24	10,48	F		2,300	38 948,72	11 069,15	0,00	5 227,96
9957426	N	0,00	A-1	233 269,35	15,99	F		1,640	12 868,63	3 825,62	0,00	3 363,56
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		10 152,00					10 152,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		10 152,00					10 152,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
CAF 001-2014	N	0,00	A-1	10 152,00	1,91	F		0,000	10 152,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 466 151,10					118 751,19	24 156,69	0,00	13 560,93

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

AZ.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	8	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 466 151,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE****DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****A2.6****A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A2.7****A2.7 – AUTRES DETTES****(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0,00 €	2014-02-18

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencement, aménagement de bâtiments	6	18/02/2014
L	Agencement, aménagement de bâtiments	10	18/02/2014
L	Agencement, aménagement de bâtiments	15	18/02/2014
L	Autres	2	18/02/2014
L	Autres	3	18/02/2014
L	Autres	5	18/02/2014
L	Autres	6	18/02/2014
L	Autres	7	18/02/2014
L	Autres	8	18/02/2014
L	Autres	10	18/02/2014
L	Autres agencements, aménagements de terrains	6	18/02/2014
L	Autres agencements, aménagements de terrains	15	18/02/2014
L	Equipements de cuisines	10	18/02/2014
L	Equipements sportifs	7	18/02/2014
L	Equipements sportifs	10	18/02/2014
L	Equipements sportifs	15	18/02/2014
L	Installations de voirie	3	18/02/2014
L	Installations de voirie	20	18/02/2014
L	Installations et appareils de chauffage	10	18/02/2014
L	Logiciels	2	18/02/2014
L	Logiciels	7	18/02/2014
L	Logiciels	10	18/02/2014
L	Matériels classiques	3	18/02/2014
L	Matériels classiques	5	18/02/2014
L	Matériels classiques	6	18/02/2014
L	Matériels classiques	7	18/02/2014
L	Matériels classiques	10	18/02/2014
L	Matériels informatiques	2	18/02/2014
L	Matériels informatiques	3	18/02/2014
L	Matériels informatiques	5	18/02/2014
L	Matériels informatiques	31	18/02/2014
L	Mobilier	8	18/02/2014
L	Mobilier	10	18/02/2014
L	Subventions d'équipement versées	5	18/02/2014
L	Voitures	5	18/02/2014
L	Voitures	8	18/02/2014

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS

A4**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS**

A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		118 760,00	I 118 760,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		118 760,00	118 760,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	108 608,00	108 608,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	10 152,00	10 152,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	118 760,00	141 597,89	0,00	260 357,89

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 428 676,03	III 1 428 676,03
Ressources propres externes de l'année (a)		20 111,03	20 111,03
10222	FCTVA	20 111,03	20 111,03
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 408 565,00	1 408 565,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	65 663,29	65 663,29
28033	Frais d'insertion	360,00	360,00
2804121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	2 775,80	2 775,80
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	450 000,00	450 000,00
28051	Concessions et droits similaires	2 946,08	2 946,08
28088	Autres immobilisations incorporelles	6 908,00	6 908,00
28132	Immeubles de rapport	5 200,20	5 200,20
28135	Installations générales, agencements, ..	13 662,81	13 662,81
28152	Installations de voirie	5 389,00	5 389,00
281534	Réseaux d'électrification	322,00	322,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	11 921,91	11 921,91
28181	Installations générales, aménagt divers	23,29	23,29
28182	Matériel de transport	7 308,90	7 308,90
28183	Matériel de bureau et informatique	29 534,31	29 534,31
28184	Mobilier	11 608,45	11 608,45
28188	Autres immo. corporelles	40 640,96	40 640,96
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	754 300,00	754 300,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 428 676,03	108 270,60	104 044,76	0,00	1 640 991,39

Montant

Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 640 004,30
Ressources propres disponibles	IV	1 380 633,50
Solde	V = IV - II (6)	

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A8****A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	142 907,88
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	142 907,88
Recettes réelles de fonctionnement	II	10 515 210,52
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	1,36

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

SLOW

IV

ID : 071-200040293-20220404-CCC_BP2022-BF

B1.4

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.5****B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6****B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	3,00	10,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF (Av. Janv. 2022)	C	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2,00	5,00	7,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	0,00	4,00	4,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PR. DE 2EME CL. (Av. Janv. 2022)	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR PRINCIPAL (Av. Janv. 2020)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE CL. SUPERIEURE	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	7,00	9,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 1ERE CL	B	1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	B	0,00	4,00	4,00	0,00	0,00	0,00
PROFESSEUR ENS ART CLASSE NORMALE (Av. Janv. 2020)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		9,00	9,00	18,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION	C	5,00	5,00	10,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION (Av. Janv. 2019)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION (Av. Janv. 2022)	C	1,00	2,00	3,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADJOINT D'ANIMATION PR DE 2EME CL. (Av Janv. 2022)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	0,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		20,00	28,00	48,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****C3.1****C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
SIRTOM VALLEE DE LA GROSNE		CONTRIBUTION	1 773 336.00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >		-		Non
CE	< Néant >		-		Non
Régie personnalisée	< Néant >		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3.3****C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non
Lotissement	< Néant >		-			Non
Service social et médico-social	< Néant >		-			Non

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	14 808 000,00	3,99	4,44	0,00	657 475,00	3,99
TFPNB	2 094 000,00	3,34	13,90	0,00	291 066,00	3,34
CFE	2 085 000,00	4,56	26,13	0,00	544 811,00	4,55
TOTAL	23 804 697,00	3,97			2 163 975,00	4,03

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2022

Présenté par Le Président (1),

A CLUNY, le 04/04/2022

Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A CLUNY, le 04/04/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

M. AVENAS Pierre	
M. BERTRAND Jean-Marc	
M. BERTRAND Philippe	
M. BONNETAIN François	
M. BORDET Philippe	
M. BORZYCKI Jacques	
M. CHEVALIER Jacques	
M. CHEVALIER Jean-Marc	
M. CHOPIN Sylvain	
M. CRANGA Pascal	
M. DE CAMAS Aymar	
M. DE JAVEL Alain	
M. DECONFIN Charles	
M. DELPEUCH Jean-Luc	
M. DEMAIZIERE Thierry	
M. DEMONGEOT Jean-François	
M. DOUARD Alain	
M. EMORINE Jean-Pierre	
M. ENGEL Laurent	
M. FARENC Jean-François	
M. FROUX Bernard	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

M. GAILLARD Alain	
M. GALLAND Paul	
M. GELIN Daniel	
M. GIVRY Patrick	
M. GOBIN Patrice	
M. GUITTAT Christophe	
M. HES Haggai	
M. LABARRE Michel	
M. LAGROST Armand	
M. LEBAUT Gérard	
M. MALDEREZ Alain	
M. MARSOVIQUE Serge	
M. MAURICE Jean-Pierre	
M. MORELLI Christian	
M. NUGUES Pierre	
M. PARAT Christophe	
M. PERROUSSET Robert	
M. PLASSIARD Julien	
M. PONCET Guy	
M. RENAUD Jean-Pierre	
M. ROULON Bernard	
M. ROY Armand	
M. SCHALL Gérard	
M. TROCHARD Alain-Marie	
Mme BERTRAND Catherine	
Mme BOITIER Marie-Hélène	
Mme BURTEAU Gilles	
Mme DESCHANEL Josette	
Mme FAUVET Marie	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Mme GEOFFROY Régine	
Mme GERARD Marie-Thérèse	
Mme LEGRAND Edith	
Mme LEMONON Elisabeth	
Mme LEONARD-LARIVE Jacqueline	
Mme LOGEROT Virginie	
Mme MARBACH Frédérique	
Mme METRAL Michèle	
Mme MOLLET Jocelyne	
Mme NEVE Catherine	
Mme PRIEUR Maire-Blandine	
Mme ROLLAND Colette	
Mme VUE Aline	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A CLUNY, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire.